



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Mairie de VILLABÉ**

34 bis, Avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53  
[contact@mairie-villabe.fr](mailto:contact@mairie-villabe.fr)  
[www.villabe.fr](http://www.villabe.fr)

Villabé, le 02/05/2014

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 04 2014**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

M. Karl DIRAT,

Mme BOUSSARIE Corinne, Mme CAILLERET Yveline, Mme CORTESI  
Caroline, M. CUMUNEL Gilles, Mme DOS SANTOS Marguerite,  
M. DOUET François, M. DUBOZ Patrice, M. DUGAUGUEZ Vincent,  
Mme GUEANT/SIDORKO Marie, M. HADI/LEROY Anissa,  
M. HASSAÏM Patrick, M. LEROY Patrick, Mme LIYAOUI Nadia,  
Mme MAGGINI Irène, M. MAUREL Denis, M. NIETO Robert,  
Mme NIETO Magalie, M. PIED Franck, Mme ROSSIGNOL Cécile,  
Mme ROULY Monique, M. ROUZIC Fabrice, M. SEBASTIAN Antonio,  
Mme VANDERPLANCKE Delphine, Mme WAGHEMAEKER Nicole,  
Mme WIRTH Isabelle.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

M. FAURE Frédéric (Arrivée à 19h20) donne procuration à M. DIRAT Karl  
M. LAMBLE Pascal donne procuration à M. ROUZIC Fabrice.

**ABSENT A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** M. AUDOUAL Philippe (Arrivée à  
19h12).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Delphine VANDERPLANCKE est nommée  
secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 19h04.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**1. A l'unanimité, 28 voix POUR dont 02 par procuration :**  
**APPROUVE** le compte rendu définitif du conseil municipal du 06 mars  
2014.

**2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :**

Décision ST/ADM n° 05/2014 en date du 27/02/2014:

Il est passé avec la société BERTHELOT, sise 07 bis rue de la Closerie – 91100 VILLABE un contrat pour l'entretien des éclairages de sécurité des bâtiments communaux. Le contrat d'une durée d'un an est conclu sur la base de 7 716€ TTC et prendra effet le 04 avril 2014.

Décision ST/ADM n° 06/2014 en date du 07/03/2014 :

Il est passé avec la société EURO ASCENSEURS, sise 1/3 rue des Pyrénées – ZI du Bois Chaland CE 5609 Lisses -91056 EVRY Cedex un contrat pour la maintenance de l'ascenseur de la Maison de l'Enfance sise rue Orion. Le contrat d'une durée d'un an renouvelable trois fois est conclu sur la base de 1 238,40€ TTC et prendra effet le 10 mars 2014.

Décision ST/ADM n° 07/2014 en date du 07/03/2014 :

Il est passé avec la société ALTER BURO sise 13 rue Jan Palach – BP 30349 - 44816 SAINT-HERBLAIN un contrat pour l'approvisionnement de fournitures de bureau. Le contrat d'une durée de un an est conclu sur la base de 14 400€ TTC et prendra effet le 08 mars 2014.

Décision AFF/GLES n° 08/2014 en date du 14/03/2014 :

Il est passé avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG), représenté par son Président, Jean-François PEUMERY, sis – 15 rue Boileau, 78000 Versailles, le protocole d'accord n° 14-02264 relatif à une mission de maintenance des archives communales de VILLABE avec la mise à disposition d'un archiviste du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour 2014. Le coût estimé de cette mission s'élève à 4 388€ environ ; la durée estimée est d'environ 3 semaines.

Décisions ST/ADM n° 09/2014 en date du 26/03/2014 :

Il est passé avec la société EURO ASCENCEURS sise 1/3 rue des Pyrénées – ZI du Bois Chaland CE 5609 Lisses – 91056 EVRY Cedex un contrat pour la maintenance des portes des lieux de travail ou des établissements recevant du public (centre technique municipal). Le contrat d'une durée d'un an renouvelable est conclu sur la base de 1 536€ TTC et prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Décisions CULT n° 10/2014 en date du 27/03/2014 :

Il est passé avec la Compagnie Le Chat Perplexe, représentée par Christophe MARCEAU, en sa qualité de Président, sise BP 93, Ecole Jean Macé – 20, rue Châteaufavier – 23200 AUBUSSON, un contrat entre la Compagnie Le Chat Perplexe et la Mairie de Villabé. Le contrat, établi à la date du 27 janvier 2014, est conclu sur la base de 6 345,18€.

Décision CULT n° 11/2014 en date du 27/03/2014 :

Il est passé avec la Compagnie Théâtre du Kronope, représentée par Joëlle RICHETTA, en sa qualité de Présidente, sise 25, rue d'Amphoux – 84000 AVIGNON, un contrat entre la Compagnie Théâtre du Kronope et la Mairie

de Villabé. Le contrat, établi à la date du 13 mars 2014, est conclu sur la base de 8 840€.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

### **3. Affaires financières**

M. le Maire donne la parole à M.ROUZIC Fabrice, premier maire adjoint et chargé de la stratégie financière et du développement économique.

#### **A- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 - BUDGET VILLE.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés** – 26 voix POUR dont 02 par procuration – 02 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** les résultats du Compte de Gestion 2013 dont le montant global de clôture, de **1 437 168,73€** est identique à celui du Compte Administratif 2013.

#### **B- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET VILLE.**

**NOTE** l'arrivée de M. AUDOUAL Philippe à 19h12.

**NOTE** la sortie de M. le Maire avant de procéder au vote.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** – 26 voix POUR dont 02 par procuration – 02 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** les résultats du Compte Administratif 2013 dont les résultats font apparaître un excédent de fonctionnement de **2 792 059,05€** et un déficit d'investissement de **1 354 890,32€**.

Ces sommes sont identiques aux résultats du Compte de Gestion Budget Ville du même exercice établi par Monsieur le Trésorier Principal de CORBEIL/VILLABE.

**NOTE** le retour de M. le Maire après le vote.

#### **C- AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET VILLE.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés** – 27 voix POUR dont 02 par procuration – 02 ABSTENTIONS:

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

⇒ **1 397 910,24 €** au compte 1068 pour financer les opérations d'investissement qui sont inscrites au Budget Primitif **2014**,

⇒ **1 394 148,81 €** en section de fonctionnement au compte **002**.

#### **D- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2014 DE LA COMMUNE ET VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS A PERCEVOIR POUR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2014.**

**NOTE** l'arrivée de M. FAURE Frédéric à 19h20.

Entendu l'exposé M.ROUZIC Fabrice,

**A l'unanimité des suffrages exprimés** – 22 voix POUR dont 01 par procuration – 07 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** les chapitres des **dépenses de fonctionnement** du Budget Ville suivants : 011, 012, 014, 65, 66, 67, 022, 023, 042.

**APPROUVE** les chapitres des **recettes de fonctionnement** du Budget Ville suivants : 013, 70,73, 74, 75, 76, 77.

**APPROUVE** le compte de résultat reporté R002, Excédent de fonctionnement 2013 reporté **1 394 148,81€**, en section de recettes de fonctionnement.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** – 22 voix POUR dont 01 par procuration – 07 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** les chapitres des **dépenses d'investissement** du Budget Ville suivants : 20, 21, 23, 16, 020, 041.

**APPROUVE** le compte de résultat reporté D001, Déficit d'investissement 2013 Reporté **1 354 890,32€**, en section de dépenses d'investissement.

**APPROUVE** les chapitres de **recettes d'investissement** du Budget Ville suivants : 13, 10, 165, 27, 024, 021, 040, 041.

L'Assemblée délibérante procède au vote des subventions de l'article 6574 du chapitre 65 :

**A l'unanimité des suffrages exprimés** – 22 voix POUR dont 01 par procuration – 07 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations à l'exception des trois associations - AIPEV, ESV Foot, Sarment Villabéen - dans lesquelles les Elus municipaux occupant des fonctions de décisions au sein de ces associations, et en application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, décident de ne pas prendre part au vote.

Pour ces trois associations,

**A l'unanimité des suffrages exprimés** – 21 voix POUR dont 01 par procuration – 07 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** l'attribution des subventions aux trois associations - AIPEV, ESV Foot, Sarment Villabéen -

L'Assemblée délibérante procède au **vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales** pour 2014.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** – 22 voix POUR dont 01 par procuration – 07 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2014

**FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir pour 2014 à :

- **12,31 %** Taxe d'Habitation
- **17,47 %** Taxe Foncier Bâti
- **55,90 %** Taxe Foncier Non Bâti

**E- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LE SENATEUR VINCENT DELAHAYE DANS LE CADRE DE L'EQUIPEMENT EN VEHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE.**

**A l'unanimité** – 29 voix POUR dont 01 par procuration :

**AUTORISE** le Maire à solliciter la dite subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, au taux le plus élevé possible.

M. le Maire reprend la parole.

#### **4. Affaires administratives**

**A- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL (COS) DE LA COMMUNE DE VILLABE.**

**A l'unanimité – 29 voix POUR dont 01 par procuration :**

**APPROUVE** le projet de convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) de VILLABE,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention rédigée en termes identiques au présent projet.

**B- DEMANDE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIGEIF (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE.**

**A la majorité des suffrages exprimés - 21 voix POUR dont 01 par procuration - 07 CONTRE - 01 ABSTENTION :**

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à adhérer au groupement de commandes du SIGEIF pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et à signer l'acte constitutif.

**C- DEMANDE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIPPEREC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION) POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE.**

**A la majorité des suffrages exprimés - 21 voix POUR dont 01 par procuration - 07 CONTRE - 01 ABSTENTION :**

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à adhérer au groupement de commandes du SIPPEREC pour l'achat d'électricité et à signer l'acte constitutif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,  
Karl DIRAT

Le secrétaire de séance,  
Delphine VANDERPLANCKE

